

# MENTION COMPLÉMENTAIRE COIFFURE - COUPE - COULEUR



*Un métier qui assure l'ensemble des soins esthétiques et hygiéniques de la chevelure.*

Aux soins courants comme le shampoing, la coupe et le brushing, s'ajoute le traitement du cuir chevelu, la permanente et la couleur.

Une profession qui réclame de l'imagination, le sens des formes, des couleurs et de l'harmonie.



## Principales missions :

Concevoir, réaliser des effets capillaires par coloration, méchage, défrisage, ...

Appliquer les différents styles de coupes

Maîtriser les techniques de mise en forme et de coiffage

Réaliser des coiffures personnalisées

Accueillir et conseiller la clientèle

Prendre et organiser des rendez-vous

## DÉBOUCHÉS

- ✓ Coiffeur(se) dans un salon
- ✓ Coiffeur(se) dans un établissement sanitaire et social
- ✓ Conseiller(e), animateur(trice) ou responsable technique dans une entreprise de production ou de distribution de produits capillaires

## QUALITÉS REQUISES

- ✓ Être en bonne condition physique (*station debout prolongée*)
- ✓ Être dynamique et motivé(e)
- ✓ Savoir s'adapter
- ✓ Savoir communiquer
- ✓ Avoir une bonne présentation
- ✓ Avoir de la patience
- ✓ Aimer l'art et la mode

## LA FORMATION

La formation doit permettre à l'apprenti(e) d'accéder progressivement à un niveau de compétences et de qualification afin de lui donner la possibilité de **le rendre immédiatement opérationnel en entreprise.**

## ENSEIGNEMENTS

### Professionnel

- Communication : diagnostic et conseil
- Organisation et gestion du salon
- Réalisation technique : modification de couleur, coupe « dame », ...
- Technique de coiffage et contrôle de la qualité de la prestation
- Biologie et technologies appliquées
- Environnement professionnel
- Relations professionnelles

### Général

- Expression française
- Gestion/vente
- Biologie générale

**Formation en 1 an**

**Alternance 4 jours / semaine  
sur 13 semaines**

### TAUX DE RÉMUNÉRATION D'UN APPRENTI

	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1 <sup>ère</sup> année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2 <sup>ème</sup> année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	Durée d'exécution du contrat

*La rémunération peut être supérieure à ces montants si l'entreprise applique des accords particuliers (convention collective ou accords de branches professionnelles, d'entreprises...)*

### POURSUITE D'ÉTUDES POSSIBLE :

Brevet Professionnel Coiffure

Brevet de Maitrise

## Contact

Pour tout renseignement et inscription :

**05.57.52.72.90**

